



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 8 AVRIL 2025 EN VISIOCONFÉRENCE

- Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M. François Bergeron, citoyen
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invitées et invités M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (arrivée : 8 h 31)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction (arrivée : 8 h 35)
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (arrivée : 8 h 32)
Mme Cindy Savard Tremblay, assistante-trésorière (arrivée : 8 h 32)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 8 h 33)
- Absence : M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par le président du comité à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 11 mars 2025 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. On fait remarquer que le libellé de la recommandation du point 7 aurait dû être « adopté à la majorité des voix exprimées » plutôt qu'« adopté à l'unanimité ». Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption des procès-verbaux des réunions du 13 février et du 13 mars 2025 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux de la Table de travail sur le développement social qui avaient été déposés sur le site SharePoint du comité. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

6. **Modification du Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire pour la section V : Terrains de tennis**

Le Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire est modifié deux fois par année. Cette fois, les modifications portent sur le volet tennis. Il est proposé de modifier l'article 33 du Règlement afin d'appliquer une gratuité pour les jeunes de 17 ans et moins qui résident à Trois-Rivières. Cette modification permettrait d'être en concordance avec les politiques et les programmes de la Ville, tout en favorisant les saines habitudes de vie et en offrant une accessibilité aux plateaux sportifs à faible coût. La perte de revenus pour la Ville est minime. Cette modification ne concerne que les terrains de tennis en terre battue du parc Martin-Bergeron. La modification de l'article 33 amène le retrait de l'article 32, qui n'a plus sa raison d'être. Il est aussi proposé d'ajouter une catégorie de frais à l'article 34 du Règlement pour les organismes admis dans toute autre catégorie et les organismes sans but lucratif non admis. Cet ajout permettra de tenir des ligues récréatives pour adultes à un coût abordable et accessible, d'optimiser l'utilisation des terrains de tennis et d'augmenter les revenus locatifs pour le sport adulte. Des questions sont posées sur la distinction entre les terrains réservables par le logiciel Balle jaune et les terrains en acrylique, l'application en 2025 de cette baisse de tarifs alors que le budget a déjà été voté et le statut commercial des terrains de tennis du parc Martin-Bergeron.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'apporter deux modifications au Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de vie communautaire avec l'application d'une gratuité jeunesse et l'ajout d'une catégorie de frais pour les organismes admis dans toute autre catégorie et organismes sans but lucratif non admis. Approuvé à l'unanimité.

Levée de la réunion

Il est 8 h 51 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités